

Général

Retour sur la conférence « Substitution des substances chimiques dangereuses – Règlementation axée sur l'innovation »



L'impact de la législation européenne aux entreprises luxembourgeoises : le 26 juin 2014, près de 60 participants ont pris part à la séance d'information « Substitution of hazardous chemicals – Regulation-driven innovation » organisée par le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg, service national d'assistance géré par le CRP Henri Tudor dans le cadre du cycle « Btriber & Umwelt », une série d'événements sur des thématiques liées à la réglementation environnementale.

L'événement, introduit par Carole Dieschbourg, Ministre de l'environnement, a sensibilisé les entreprises sur :

- les **principes de substitution dans la législation européenne** et la **cascade réglementaire découlant des décisions européennes**, ainsi que l'**anticipation des contraintes** qu'elles imposent aux entreprises. Ainsi l'impact de différentes législations européennes (telles que REACH et CLP, ou encore celles sur la protection des travailleurs, les biocides, RoHS) sur la pression de substitution de certaines substances chimiques a été abordé en s'appuyant notamment sur le cas du Formaldéhyde, largement utilisé par l'industrie chimique.
- les **différents outils existants au niveau européen** pour permettre aux entreprises d'anticiper les impacts réglementaires sur leurs activités, en particulier, l'outil SUBSPORT, un portail Internet regroupant des informations destinées à soutenir les entreprises dans leurs efforts de substitution des substances dangereuses.

Enfin les entreprises TextilCord Steinfort, Goodyear Dunlop Tires Europe et ArcelorMittal, ont présenté leurs retours d'expérience en termes de projets d'innovation initiés dans le cadre d'évolution des contraintes réglementaires dans leur domaine d'activité.

Plus d'informations cette conférence sont disponibles [ici](#). Les présentations sont téléchargeables sur notre site dans la section « [Séances d'information](#) » ainsi que sur le [site de l'évènement](#).



Nouvelles consultations publiques en cours

CLP : [propositions de classification et d'étiquetage harmonisés](#)

Substances	Début	Echéance	
Chlorsulfuron	20/05/2014	04/07/2014	⇒ Plus d'informations
Pirimicarb	04/06/2014	21/07/2014	⇒ Plus d'informations
Linalol	24/06/2014	08/08/2014	⇒ Plus d'informations

REACH : [propositions de restriction](#)

Substances	Début	Echéance	
Sels d'ammonium	18/06/2014	18/12/2014	⇒ Plus d'informations
Bisphénol A			
Nonylphénol et nonylphénol éthoxylé	18/06/2014	18/08/2014	

REACH : [propositions d'essais](#) dans le cadre de la procédure d'enregistrement

	Début	Echéance		Début	Echéance		Début	Echéance
43 propositions	02/06/2014	17/07/2014	7 propositions	05/06/2014	21/07/2014	18 propositions	17/06/2014	01/08/2014

Prise en charge par Chesar 2.3 de l'évaluation des risques pour les consommateurs basée sur les SCED

L'outil « Chemical Safety Assessment and Reporting » ([Chesar](#)), proposé par l'ECHA, a été mis à jour afin d'inclure les estimations de l'exposition des consommateurs basées sur les déterminants spécifiques de l'exposition des consommateurs (en anglais, Specific Consumer Exposure Determinants (SCED)).
[Plus d'informations](#)



Consultation publique concernant les nanomatériaux présents sur le marché

La Commission Européenne a lancé une consultation publique afin d'obtenir le point de vue des parties prenantes concernant les informations actuellement disponibles sur les nanomatériaux présents sur le marché de l'UE, et sur l'impact possible des options politiques envisagées, afin d'apporter plus de transparence et de surveillance réglementaire sur les nanomatériaux. Les résultats de la consultation seront pris en compte pour une évaluation d'impact finale, qui devrait être achevée d'ici la fin de l'année. La consultation se termine le 5 août 2014. Plus d'informations sur cette consultation publique sont disponibles sur le [site de la Commission Européenne](#).

Dernières publications

- **ESCom Phrase Catalogue** : Le Cefic (European Chemical Industry Council) a publié le [catalogue de phrase ESCom](#) qui fournit des phrases types à utiliser lors de la communication des utilisations des produits chimiques en toute sécurité dans le cadre des scénarios d'exposition. [Plus d'informations](#)
- **Guide de l'OCDE** : L'OCDE a publié un [guide concernant la caractérisation des substances oléochimiques](#). Ce guide est considérée comme complémentaire au guide de l'ECHA sur l'identification et la désignation des substances sous REACH et CLP. [Plus d'informations](#).
- **Documents du Groupe de Contact des Directeurs (DCG)** : Lors de sa seconde réunion, le DCG a adopté deux documents de bonnes pratiques : la « [Checklist to hire a good consultant](#) » (Checklist pour engager un bon consultant) et les « [Considerations to be made when joining an existing SIEF](#) » (Considérations à prendre en compte lors de l'adhésion à un SIEF déjà existant). [Plus d'informations](#).
- **Guide pour les intermédiaires** : L'ECHA a publié un nouveau guide pratique (en anglais) sur « [Comment déterminer si une substance est utilisée comme intermédiaire dans des conditions strictement contrôlées et comment indiquer l'information pour l'enregistrement d'un intermédiaire dans IUCLID](#) ». [Plus d'informations](#).

REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Mise à jour de la liste candidate

Le 16 juin 2014, quatre nouvelles substances (chlorure de cadmium ; acide benzenedicarboxylique-1,2, ester de dihexyle ramifié et droit ; peroxométaborate de sodium ; perborate de sodium, acide perborique, sel de sodium) ont été ajoutées à la [liste candidate](#) qui comporte désormais 155 substances.

Pour rappel, ces substances extrêmement préoccupantes (SVHC = substances of very high concern) ne font pas l'objet d'une interdiction d'utilisation. Elles peuvent donc continuer à être mises sur le marché mais sont soumises à l'obligation de communication par les fournisseurs conformément aux articles 31,32 et 33 de REACH. Les producteurs et importateurs d'articles qui les contiennent doivent notifier à l'ECHA conformément à l'article 7.2 du règlement REACH. L'échéance pour notifier ces 4 substances est le 16 décembre 2014.

Plus d'information dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

La consultation sur le projet de la sixième recommandation pour l'annexe XIV débutera le 1er septembre 2014

Régulièrement, l'ECHA a l'obligation de recommander des substances de la [liste candidate](#) à inclure dans la [liste d'autorisation](#) (annexe XIV du règlement REACH). Actuellement l'ECHA est en train de travailler sur la sixième recommandation pour l'annexe XIV. La consultation publique sur le projet de la sixième recommandation pour l'annexe XIV commencera le 1er septembre et se poursuivra jusqu'au 30 novembre 2014. Le début de la consultation publique a été reporté de juin à septembre afin de permettre aux parties intéressées d'avoir du temps supplémentaires pour préparer leurs observations. Il est prévu que la sixième recommandation pour l'annexe XIV soit soumise à la Commission Européenne à l'été 2015. Plus d'informations peuvent être trouvées dans l'[e-news de l'ECHA](#).

Nouveau service de partenaires pour les demandeurs d'autorisation

Dans le cadre des demandes d'autorisation, l'ECHA a lancé un service de partenaires pour les demandeurs d'autorisation. Son utilisation est limitée aux substances figurant sur la liste d'autorisation (annexe XIV du règlement REACH) et les substances qui sont recommandés pour l'inclusion à la liste d'autorisation. [Plus d'informations](#).



Modèles de lettre pour les fiches de données de sécurité et SVHC présentes dans les articles

Les entreprises sont souvent amenées à demander à leurs fournisseurs des fiches de données de sécurité conformes à REACH pour des substances et des mélanges ou des informations sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) présentes dans des articles qu'ils reçoivent.

Pour cela, le Helpdesk met à disposition des modèles de lettre afin de faciliter ce processus :

- [Modèle de lettre pour demander des fiches de données de sécurité](#)
- [Modèle de lettre pour demander des informations sur les SVHC présentes dans les articles](#)

Ces modèles de lettre, disponible en langue française, anglaise et allemande, constituent une base (blocs de texte) pour la rédaction de vos courriers que vous pouvez par la suite adapter comme vous le souhaitez.

Substitution des combustibles/huiles pour lampes décoratives et allume-feu liquides

L'ECHA appelle à fournir des informations complémentaires ([call for evidence](#)) jusqu'au 30 août 2014 pour identifier les possibilités de substitution des combustibles/huiles pour lampes décoratives et allume-feu liquides qui sont étiquetés R65 ou H304 (voir également les restrictions déjà existantes à l'entrée 3 de l'annexe XVII de REACH).

Un appel à fournir des informations complémentaires est l'occasion pour les parties intéressées de signaler leur intérêt et d'exprimer leurs points vus et leurs préoccupations au cours de la phase préparatoire de la proposition de restriction. Les informations recueillies contribueront au développement par l'ECHA d'un dossier Annexe XV pour la restriction.

Le RAC et le SEAC en accord sur de nouvelles opinions pour des restrictions et des autorisations

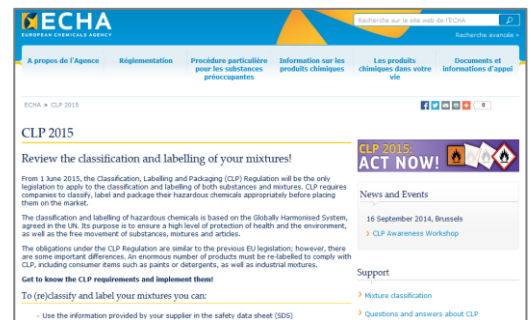
Le Comité d'Evaluation des Risques (RAC) a adopté deux avis concernant deux propositions de restriction : le premier sur le nonylphénol et le nonylphénol éthoxylé, et le second sur le 1-méthyl-2-pyrrolidone, alors que le Comité d'Analyse Socio-Economique (SEAC) a trouvé un accord sur la proposition de restriction pour le nonylphénol. Les Comités ont également été tous les deux d'accords sur les projets d'avis concernant des demandes d'autorisation. [Plus d'informations](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « [Qu'est ce que REACH ?](#) »

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

CLP 2015 : Agissez dès maintenant !

L'ECHA vient de lancer de [nouvelles pages web](#) dédiées à l'échéance CLP 2015 concernant les mélanges. Ces pages contiennent des informations utiles sur les exigences du règlement CLP, une section support ainsi que des liens utiles, des actualités et des événements. Vous pouvez également accéder à ces pages en cliquant sur la bannière officielle de la campagne accessible sur la page d'accueil de notre site internet.




Publication de la sixième adaptation au progrès technique

Le [règlement \(UE\) N° 605/2014](#) de la Commission du 5 juin 2014 modifiant, aux fins de son Adaptation au Progrès Technique (ATP), le règlement CLP a été publié au Journal Officiel L 167 du 6 juin 2014.

Cette nouvelle ATP modifie les tableaux linguistiques pour les mentions de danger visées à l'annexe III du règlement CLP et les tableaux linguistiques pour les conseils de prudence visés à l'annexe IV de ce même règlement afin d'y ajouter les éléments en langue croate. Ces modifications font suite à l'adhésion de la Croatie à l'Union Européenne le 1er janvier 2013.

Cette ATP met aussi à jour l'annexe VI du règlement CLP (substances dangereuses faisant l'objet d'une classification et d'un étiquetage harmonisés). Les opérateurs ont jusqu'au 1er avril 2015, pour adapter l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges à ces nouvelles classifications, et écouler les stocks. Ils ont également jusqu'à cette échéance pour se conformer aux obligations d'enregistrement au titre du règlement REACH qui découlent des nouvelles classifications harmonisées des substances en tant que CMR ou très toxiques pour les organismes aquatiques.

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2014, CRP Henri Tudor.





Avis scientifiques du Comité d'Évaluation des Risques (RAC)

Le Comité d'Évaluation des Risques (RAC) a récemment adopté sept avis scientifiques pour la classification et l'étiquetage harmonisés de substances (Bupirimate (ISO), NMP, Oxyde de propylène, Glutaraldehyde, Tinuvin 123, Flumioxazin, PDC).

Sur base des avis adoptés par le RAC, la Commission Européenne prépare des décisions pour introduction de nouvelles entrées harmonisées à l'annexe VI du règlement CLP. Plus d'informations dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#), notamment sur l'utilisation de ces substances et les propositions de classification.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : « [Qu'est ce que le CLP ?](#) »

AGENDA

Cette rubrique est régulièrement actualisée sur notre site internet, vous pouvez la consulter [ici](#).

Manifestations nationales

- 25 septembre 2014 Conférence REACH&CLP : Obligations pour les utilisateurs en aval, en français, CRP Henri Tudor, L-Kirchberg. Plus d'informations disponibles prochainement.
- 2 octobre 2014 Formation à l'outil "REACH Excel Tool", en allemand, CRP Henri Tudor, L-Kirchberg. Plus d'informations disponibles prochainement.
- 16 octobre 2014 Conférence Betriber&Emwelt : Transposition de la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles "IED" : impact au niveau national, en français, Chambre de Commerce, L-Kirchberg. Plus d'informations disponibles prochainement.
- 11 décembre 2014 Conférence annuelle et Networking Lunch : Mise en oeuvre des règlements REACH&CLP et challenges à venir, en français et anglais, Chambre de Commerce, L-Kirchberg. Plus d'informations disponibles prochainement.

Manifestations internationales

- 16 septembre 2014 CLP Awareness Workshop, Commission Européenne, Bruxelles, Belgique, Plus d'informations [ici](#).
- 17 septembre 2014 Bonnes pratiques pour les Fiches de Données de Sécurité, Institut Fédéral pour la Sécurité et Santé au Travail (BAuA), Dresde, Allemagne. Plus d'informations [ici](#).
- 29 septembre 2014 Classification des mélanges selon le règlement CLP, Institut Fédéral pour la Sécurité et Santé au Travail (BAuA), Dortmund, Allemagne. Plus d'informations [ici](#).
- 23-24 octobre 2014 Topical Scientific Workshop - Regulatory challenges in Risk Assessment of Nanomatériaux, ECHA, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).